

Monsieur le Directeur Académique,

Nous débutons cette année 2019 par une CAPD d'installation après une phase d'élections professionnelles. Celles-ci ont conforté la place du SNUipp-FSU dans le paysage syndical enseignant : celle du premier syndicat des enseignants du premier degré. Avec une légère hausse de la participation, le SNUipp a recueilli au niveau départemental 46,72% de voix soit 32% de plus que la deuxième organisation syndicale. Nous remercions tous les collègues du département qui ont voté pour le SNUipp-FSU. Ces collègues nous font confiance et nous aurons à nouveau la lourde responsabilité de défendre leurs droits durant ce mandat.

Il est d'usage en début d'année de présenter ses vœux, nous ne manquons pas à cette tradition et nous allons présenter quelques vœux en direction de notre profession pour cette année 2019.

Tout d'abord, nous faisons le vœu que le dialogue social perdure dans nos instances départementales. Si les discussions sont parfois agitées au sein de cette instance, nous avons toutefois l'impression d'y être écoutés et entendus. Ce dialogue, nous l'avons perdu depuis longtemps au niveau national avec un ministre qui n'écoute pas la profession et souhaite même la museler. Pour cela, il intègre dans la loi « Pour une école de la confiance » l'article 1^{er} qui est contraire au statut des fonctionnaires. Cet article vise à y inscrire une obligation de réserve qui n'existe pas aujourd'hui. Nous rappelons notre attachement aux statuts et à la loi dite « Le Pors » qui obligent les personnels de l'Éducation Nationale (comme tous les fonctionnaires) à se conformer aux instructions (article 28), aux obligations de discrétion, au secret professionnel (article 26), à la neutralité (article 25) mais pas à la réserve. La liberté d'expression reste garantie par l'article 6 du 13 juillet 1983. Fonctionnaires citoyens et non sujets, la liberté d'expression est pour les agents une garantie démocratique qui protège les usagers des services publics et protège les finalités de l'intérêt général. Nous n'y renoncerons pas et nous appelons l'ensemble de toutes celles et ceux qui ont à cœur de défendre le service public, à protester contre cette atteinte aux libertés publiques en signant massivement la pétition initiée par la FSU.

Notre deuxième vœu serait que le mot confiance si cher à notre ministre ne soit pas bafoué par la mise en place de mesures qui mettent en cause l'expertise enseignante. Ainsi, une fois de plus avec la mise en place d'évaluations de mi-CP, le ministre reste sourd aux remarques des enseignants, niant de nouveau leur professionnalité. Finalités, contenus, conditions de passation, de saisie et de remontée des résultats : la communauté éducative s'accorde à qualifier ces tests d'inadaptés, d'inutiles et source d'échec pour les élèves. Pour le SNUipp c'est toujours Non, nous continuons de contester des évaluations destinées avant tout à justifier la politique éducative de ce ministère, engageant un pilotage du système par les résultats, ainsi que des changements dans les programmes avec des méthodes qui n'ont pas fait leurs preuves. Le SNUipp, ainsi que 5 autres organisations syndicales, vient de demander, dans un courrier commun au ministre, l'abandon de ce protocole.

Notre troisième vœu est plus général, il concerne les conditions de travail des enseignants et leur rémunération. Nous sommes les grands oubliés du président de la République : aucune mesure annoncée pour notre pouvoir d'achat, aucune allusion à notre profession lors de ses vœux. Notre profession se trouve de plus en plus délaissée, le mouvement montant des stylos rouges en est un exemple, les appels et nombreux mails reçus quotidiennement à notre permanence le montrent également. Il est plus que temps que le pouvoir entende cette colère exprimée par la profession. La réponse de la création d'un « observatoire des rémunérations enseignantes » n'est pas satisfaisante : un observatoire pour observer quoi ? Que les rémunérations des professeurs des écoles sont parmi les plus basses des pays comparables de l'OCDE ou encore bien inférieures aux cadres de la Fonction Publique ou du

secteur privé ? Ces chiffres sont connus de tous et il faudrait « un observatoire » pour s'en assurer ?! Nous ne sommes pas dupes et nous avons bien évidemment appris à décrypter les mesures de notre ministre, il faut y voir là un dangereux glissement vers une rémunération individualisée et au mérite. C'est très certainement dans les luttes et les mobilisations à venir que les enseignants devront montrer leur colère.

Enfin, puisqu'il s'agit de notre première CAPD de ce mandat, nous allons donc voter le règlement. Nous faisons deux vœux concernant la tenue des CAPD. Le premier est de pouvoir bénéficier réellement d'un temps de préparation égal au temps de la CAPD mais pour cela, il faudrait que les CAPD se déroulent l'après-midi et que tous les élu-es soient remplacé-es. Enfin, nous souhaitons, mais il s'agit visiblement d'un vœu pieux, qu'une CAPD « Bilan social » soit mise en place avant la fin de l'année scolaire. Cette CAPD, nous la réclamons depuis trois ans et nous ne souhaitons pas que cela en reste à l'état de mirage.

Je vous remercie de votre attention.